

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, samedi 15 mai 1971 à Delémont

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle
de la Section romande de l'USAL
samedi 15 mai 1971, à 10 h. 30,
à l'aula du collège de Delémont

16

Ordre du jour

1. Ordre du jour et procès-verbal.
2. Communications du président.
3. Rapport du Comité de la section et du rédacteur de la revue «Habitation».
4. Rapports du caissier et des vérificateurs.
5. Discussion et adoption des rapports.
6. Election complémentaire du comité et des délégués.
7. Election du président.
8. Fonds de solidarité, montant de la souscription.
9. Propositions et divers.

Deuxième partie publique:

Table ronde sur la paix du logement

présidée par M. Georges Scherrer, maire de Delémont.

M. Arthur Maret, président, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités de l'USAL et déclare l'assemblée ouverte à 10 h. 30. Il remercie la ville de Delémont de son accueil, les organisateurs, la direction du collège qui nous reçoit.

Il salue M. Georges Scherrer, maire de Delémont, qui présidera notre débat public, M. Parrat, préfet de Delémont, qui assistera à une partie de nos travaux, M. Babey, adjoint

au maire, les orateurs du jour: MM. Berset et Bochet, de l'Union romande des courtiers et gérants en immeubles, M. G. Diacon, de l'Union syndicale suisse, M. Jean Quéloz, de l'Association vaudoise des locataires, les représentants du Comité central, MM. Zurcher et Piller, les membres du comité: MM. Mottaz et Ayer, comme organisateurs, M. Chapallaz, membre d'honneur, M. Moine, de Radio-Lausanne, et plusieurs représentants de la presse qui ont accepté notre invitation.

Plusieurs personnalités ont demandé à être excusées, comme M. le président du Conseil d'Etat de Berne, M. Iseli, président de la Section de Berne, MM. les préfets de plusieurs districts du Jura, M. Bussey, conseiller national, M. R. Gerber, et notre président central M. A. Maurer, de Zurich.

En souvenir de M. Arthur Freymond, regretté membre d'honneur du comité et fondateur du mouvement, décédé récemment à l'âge de 90 ans, le président demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence.

Il passe ensuite à l'ordre du jour, qui est adopté sans discussion. Il prévoit la succession de M. A. Maret, président. Le *procès-verbal* de l'assemblée 1970, à Genève, a été remis au comité et publié dans la revue «Habitation»; sa lecture n'est pas demandée.

Séances

Le Comité central s'est réuni quatre fois en séance ordinaire et une fois en comité élargi. Il a eu du pain sur la

planche, car l'année 1970 fut très chargée. Le Comité restreint a tenu sept séances, la Commission technique a siégé cinq fois, la Commission de formation une fois.

Membres

Sections	Coopératives	Autorités	Membres individuels	Membres collectifs	Logements
Zurich	117	1	8	20	35 121
Bâle	100	1	—	11	8 779
Berne	65	5	11	4	9 425
Romande	40	20	44	4	7 354
Winterthour	21	1	5	—	3 320
Suisse centrale	21	—	—	—	2 591
Saint-Gall	31	1	—	—	2 251
Schaffhouse	18	—	3	—	1 810
Argovie	19	—	—	—	1 770
Affiliées directement	3	3*	—	3**	118
	435	32	71	42	72 539

* Services d'édilité de Schaffhouse, Olten, Neuhausen am Rheinfl.

** COOP-Suisse, FOMH, Union des coopératives de construction (entreprises).

Communications du président

Depuis 1919, 52 assemblées annuelles auront donc été tenues. Rappelons qu'il s'agissait au départ d'une association *romande* pour l'amélioration du logement, devenue association suisse sur l'initiative, à l'époque, de M. Klöti. Le Jura fut alors inclus dans le champ d'activité de la section bernoise. C'est celle-ci qui a proposé, il y a trois ans, avec l'accord du Comité central, que la région du Jura fasse partie du secteur de notre Section romande où elle se trouvera réunie à Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg. L'assemblée de Neuchâtel, en 1969, a entendu la proposition officiellement et l'a ratifiée. C'est donc la première fois que nous pouvons siéger dans une ville du Jura. Le comité salue cet événement et cette importante journée.

Quels sont nos buts? L'amélioration du logement, aujourd'hui, c'est surtout la solution d'un problème de pénurie. On a pu lire dans un récent numéro d'un quotidien romand:

«La crise se maintient et tend même à s'aggraver, C'est un problème dont on ne voit pas la solution. Quand les autorités interviennent, c'est toujours trop tard ou insuffisant.»

En 1950, les milieux immobiliers avaient organisé et gagné une consultation populaire visant à mettre fin aux subventions que l'Etat accordait à la construction. C'était, paraît-il, le remède. On voit aujourd'hui le résultat.

Notre ami, M. Marius Weiss, proposa alors qu'on prête aux constructeurs une partie des capitaux «gelés» de l'AVS, ce qui n'aurait donc pas coûté un centime aux pouvoirs publics. M. Bringolf défendit la proposition aux Chambres fédérales. On attend toujours une réponse.

Après l'initiative du Droit au logement de l'an dernier, on commence à étudier des mesures valables. On sait, en tout cas, une chose, c'est qu'elles coûteront cher et toujours plus cher. Telles sont les considérations qui peuvent introduire le rapport que le comité va présenter et qui nous incitent à adresser un pressant appel aux coopératives d'habitation jurassiennes pour qu'elles se joignent à nous. «La Paix du logement», dont nous allons parler tout à l'heure, est encore bien précaire. L'union fait la force.

Admission

Le comité a accepté la candidature de la «Caisse de retraite du personnel communal» qui gère des immeubles subventionnés, à Lausanne, et se fait un plaisir d'en informer l'assemblée générale.

Rapports du Comité de la section et du rédacteur de la revue «Habitation».

Ces rapports sont publiés in extenso par la revue «Habitation». N° 6, juin 1971.

Rapports du caissier et des vérificateurs

La récapitulation des comptes a été distribuée à l'assemblée par son auteur, M. Rizzetto.

M. Jean Pantet, d'Yverdon, donne lecture du rapport de vérification.

Discussion et adoption des rapports

Après *discussion*, les rapports du président, du rédacteur, du caissier et des vérificateurs sont adoptés, à main levée, sans opposition.

La délibération sur la souscription du Fonds de solidarité est renvoyée au point 8.

Election complémentaire du comité et des délégués

Le comité ayant été élu pour deux ans à l'assemblée de Genève, sa réélection aura lieu en 1972. Toutefois, deux membres dont démissionnaires: M. Edmond Guex, et M. Aimé Dormond.

Le comité propose pour leur remplacement: M. Pierre Dumas, du Comité de la SCH de Lausanne, et M. Gaston Curchod, de la Coopérative de Charmontey à Vevey. L'élection de ces deux membres est approuvée sans opposition.

La délégation de la Section romande au Comité central est formée par MM. G. Ayer, A. Bussey, R. Gay et R. Gerber. Les délégués de la Commission technique sont MM. Bernard Vouga et Gilbert Dupérier.

Après *discussion*, ces délégations sont approuvées et leur composition sera proposée pour renouvellement au Comité central. Le mandat de M. Rochat, vérificateur des comptes centraux, pourra être reconduit.

La Commission de vérification romande est composée de MM. Henry, Pantet et Pernet. Elle est réélue à main levée sans opposition.

Election du président

M. Arthur Maret, non sans quelque émotion, demande à l'assemblée de le relever de la charge qu'il assume depuis vingt-cinq ans. Reprenant la phrase d'un personnage historique: «Il faut savoir abandonner les choses, dit-il, avant qu'elles ne nous abandonnent.»

L'USAL a eu, depuis sa fondation, trois présidents seulement: M. Arthur Freymond, M. Frédéric Gilliard et le président sortant, en fonction depuis 1946. Il a demandé au

comité, depuis deux ans, d'envisager et de préparer sa succession. Celui-ci s'est efforcé de retarder la décision. Enfin, il a désigné à la vice-présidence M. Bernard Vouga, fils du rédacteur de la revue «Habitation». Le comité propose aujourd'hui à l'assemblée d'accepter la démission de M. Maret qui restera membre du comité et d'élire à sa place M. Bernard Vouga.

Après une brève discussion, la proposition est acceptée à main levée sans opposition.

M. Ayer remet à M. Maret les fleurs et le cadeau que le comité a préparés pour lui. L'assemblée acclame longuement le président sortant.

M. Bernard Vouga remercie vivement l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée. Il hésite à accepter une fonction aussi importante, surtout après des prédécesseurs aussi éminents, mais il espère que l'intérêt même de la tâche qui attend l'USAL et sa Section romande l'encouragera, avec l'aide de tous, à la mener à bien.

Les coopératives sont en effet appelées à jouer un rôle déterminant dans la lutte plus que jamais nécessaire contre la pénurie persistante de logements, pénurie qui contribue non seulement à élever les prix, mais aussi à freiner la recherche d'une véritable amélioration de l'habitat sur le plan de la qualité. Les coopératives sont les mieux placées pour ce rôle. L'USAL saura-t-elle relever ce défi ?

M. Vouga cherche du courage en considérant l'exemple de ceux qui ont montré le chemin et rend hommage au président sortant. Il rappelle tout ce que l'on doit à sa profonde connaissance des mécanismes économiques, à sa lucidité jamais en défaut devant l'évolution sociale et politique, étayée par une analyse permanente et attentive du marché du logement.

Il exprime la gratitude de tous pour son activité d'un quart de siècle à la tête de la section et pour la leçon qu'il nous donne d'une attitude exemplaire devant les problèmes qui se posent à nous. Il souhaite que le comité puisse compter encore longtemps sur son appui et son expérience.

Fonds de solidarité, montant de la souscription

M. René Gay, président de la commission chargée d'étudier ce problème, rappelle que des propositions ont été faites à l'assemblée de Genève pour créer une souscription obligatoire de 12 fr. par an et par appartement. Cette proposition n'avait malheureusement pas été prévue pour figurer à l'ordre du jour, de sorte que certaines sociétés absentes ont fait des objections.

Au Congrès de l'USAL suisse, à Lausanne, en juin dernier, des difficultés sont apparues au niveau de l'assemblée suisse. Une commission d'étude a toutefois été constituée avec mandat de présenter un rapport au Comité central. Cette commission a dégagé certaines conclusions et montré que le projet avait peu de chance d'aboutir en Suisse alémanique. La plupart des comités respectifs des coopératives membres tiennent à ce que les mesures proposées soient facultatives. L'ancienne souscription de 5 fr. serait portée à 6 fr. tout en restant volontaire. Les comités pourront se déterminer eux-mêmes pour doubler la somme après examen du problème.

Rappelons, en outre, que le Fonds de roulement de l'USAL a été créé il y a cinquante ans par un subside de la Confédération de 200 000 fr. qui existe toujours, mais que le pouvoir fédéral n'a jamais voulu renouveler. Le Comité central a créé, par ailleurs, une Société coopérative de cautionnement hypothécaire qui est censée prêter les sommes disponibles à des conditions favorables pour encourager les jeunes coopératives. La souscription de 5 fr. par appartement et par année, ouverte à deux reprises ces dernières années, a permis de récolter de nouvelles réserves qui se montent, aujourd'hui, à environ un million. Malgré ces disponibilités, les coopératives romandes font très rarement appel à cette aide des organes centraux. Elles en sont découragées par certaines conditions de garantie qu'on exige et qui ne permettent plus de les considérer comme un système d'entraide et de solidarité.

M. Gay demande à l'assemblée de confirmer le mandat de la commission d'étude qui doit se réunir dans deux ou trois semaines pour préparer les éléments de son rapport. Aucune décision ne peut donc être prise aujourd'hui, mais des propositions concrètes et plus mûres pourront être présentées à l'assemblée 1972, après avoir entendu, notamment, le point de vue de l'assemblée suisse d'Interlaken du 19 juin prochain.

Propositions et divers

M. Maret insiste à son tour sur l'importance du Congrès suisse d'Interlaken des 19 et 20 juin prochain, où nous avons droit à 40 mandats.

Chacun est invité à faire son possible pour assister à cette assemblée et appuyer les vues que nous devons y développer.

Le programme étant relativement chargé, et l'heure avancée, l'assemblée statutaire annuelle est levée à 11 h. 30.

Le secrétaire: F. Hermenjat.